

# QF 2019

## (pour l'année 2020)

### AVIS D'IMPOSITION 2019 sur les revenus 2018

#### Comment se calcule votre quotient familial :

Prendre le revenu fiscal de référence (1<sup>er</sup> page de l'avis d'imposition à gauche) + allocations familiales (montant annuel) si besoin.

Diviser ce total par le nombre de part(s) fiscale(s) (précisée(s) en 2<sup>ème</sup> page de l'avis d'imposition en bas ou en haut)

Le montant obtenu correspond à votre tranche fiscale (voir tableau ci-dessous)

#### Barème Allocations Familiales 2019 (montants annuels)

	Revenu Fiscal de Référence < à 68217 €	Revenu Fiscal de Référence entre 68217 € et 90926 €	Revenu Fiscal de Référence > à 90926 €
2 enfants	1 586,52 €	793,32 €	396,60 €
3 enfants	3 619,32 €	1 809,60 €	904,80 €
4 enfants	5 652,00 €	2 826,00 €	1 413,00 €
5 enfants et +	Majoration de 2032,80 €	Majoration de 1016,40 €	Majoration de 508,20 €

#### **Conditions de ressources**

<b>Tranches Quotient Familial</b>	<b>Tranches fiscales annuelles</b>	<b><u>Détermination de la tranche fiscale</u></b>
<b>A</b>	<b>0 à 7200</b>	<b>Revenu fiscal de référence 2018 du ou des parents (voir sur avis d'imposition)</b>  <b>+</b>  <b>montant annuel des allocations familiales (voir ci-dessus)</b>  <b>divisé</b>  <b>par le nombre de part(s) fiscale(s)</b>
<b>B</b>	<b>7201 à 12000</b>	
<b>C</b>	<b>12001 à 18000</b>	
<b>D</b>	<b>18001 et +</b>	